

Rapport annuel

2018/2019

 Commission scolaire
du Val-des-Cerfs
conjuguer nos forces!



Mot de la présidence et de la direction générale

conjuguer nos forces!

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Cette dernière année scolaire aura été marquée par la première étape de mise en œuvre du tout nouveau *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)* dont s'est dotée la Commission scolaire. Forte des consultations menées durant les travaux préparatoires de 2017-2018, la Commission scolaire a su identifier les enjeux auxquels elle fait face, déterminer ses orientations, et se fixer des objectifs et des cibles de réussite. C'est maintenant avec le soutien de ses établissements et de ses partenaires que la Commission scolaire s'affaire à les atteindre.

Tout au long de l'année, les Services éducatifs ont accompagné les établissements dans l'élaboration de leur *Projet éducatif*. Adoptés en juin 2019, ces projets servent désormais de guide aux équipes-écoles pour l'atteinte des objectifs de persévérance et de réussite propres à leur milieu.

C'est donc de concert avec l'ensemble des acteurs engagés dans la mission éducative que la Commission scolaire et ses établissements ont déterminé leurs nouvelles orientations. C'est aussi en conjuguant leurs forces qu'ils parviendront à atteindre les objectifs de réussite qu'ils se sont fixés pour les quatre prochaines années.

L'année scolaire 2018-2019 aura également été marquée par de petits et grands projets éducatifs et institutionnels, ayant fait rayonner nos élèves, nos intervenants et nos établissements. Et ces beaux projets, vous en découvrirez plusieurs dans ces pages.

Vous l'aurez saisi, le rapport annuel de la Commission scolaire permet non seulement de rendre compte de nos activités, mais aussi de rendre hommage aux réalisations et à l'investissement de tous nos intervenants qui accomplissent leur travail, jour après jour, avec passion, compétence et grand professionnalisme.

Bonne lecture et belle découverte!



Paul Sarrazin
Président



Eric Racine
Directeur général

Notre organisation

Établie dans la région de la Montérégie, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs s'étend sur un territoire de près de 2 300 km² comprenant 29 villes et municipalités situées dans les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska dont la population s'élève à plus de 150 000 habitants.

Notre mission

La Commission scolaire du Val-des-Cerfs s'est donné comme mission de contribuer activement, en partenariat avec la communauté, à créer le monde de demain en développant le plein potentiel des élèves d'aujourd'hui. Pour ce faire, elle promeut et valorise l'éducation publique sur son territoire, veille à la qualité des services éducatifs et à la réussite de tous les élèves, participant ainsi au développement social, culturel et économique de sa région.

Nos établissements

33 écoles primaires réparties dans 37 bâtiments

7 écoles secondaires

1 centre régional intégré d'éducation des adultes et de formation professionnelle

1 centre de formation générale des adultes

1 centre de formation professionnelle

Nos croyances

Depuis sa création en 1998, la Commission scolaire privilégie un ensemble de croyances qui demeurent au cœur de sa gestion administrative et pédagogique et influencent ses décisions et ses actions quotidiennes :

> La réussite pour tous

Tous les élèves, jeunes et adultes, peuvent réussir leur parcours scolaire et y développer leur plein potentiel.

> Engagement, cohérence et cohésion

Tous les employés doivent avoir comme priorité, tant collectivement qu'individuellement, la réussite de tous les élèves et s'engager dans des actions concrètes.

> Responsabilité partagée

Collectivement et individuellement, le personnel de la Commission scolaire est responsable de ses actes et fait preuve de transparence.

> Apprendre tout au long de la vie

Le personnel est hautement qualifié et engagé dans son développement professionnel.

Notre clientèle

	2017-2018	2018-2019
Précolaire	1 410	1 430
Primaire	8 739	8 903
Secondaire	5 572	5 640
Total partiel	15 721	15 973
Formation professionnelle	1 184	1 146
Formation générale des adultes	1 913	1 577
Total	18 818	18 696



Une grande richesse pour nos milieux scolaires et notre région

Nos ressources humaines au 30 juin 2019

	Réguliers		Temporaires		Total
	H	F	H	F	
Enseignants	222	876	118	405	1 621
Professionnels	15	93	4	16	128
Personnel de soutien administratif et technique	58	516	33	235	842
Personnel de soutien manuel	83	9	23	5	120
Directions d'établissement	24	41	0	0	65
Personnel cadre des services	9	21	0	1	31
Direction générale	2	1	0	0	3
Grand total	413	1 557	178	662	2 810

Le Conseil des commissaires

Le Conseil des commissaires est formé de dix-sept membres : le président élu au suffrage universel, douze commissaires élus et quatre commissaires-parents.

Les commissaires jouent un rôle très important au sein de leur milieu. Ils déterminent les orientations de la Commission scolaire en prenant en considération l'intérêt des élèves, des parents et des électeurs de leur communauté.

Les commissaires sont appelés à statuer notamment sur :

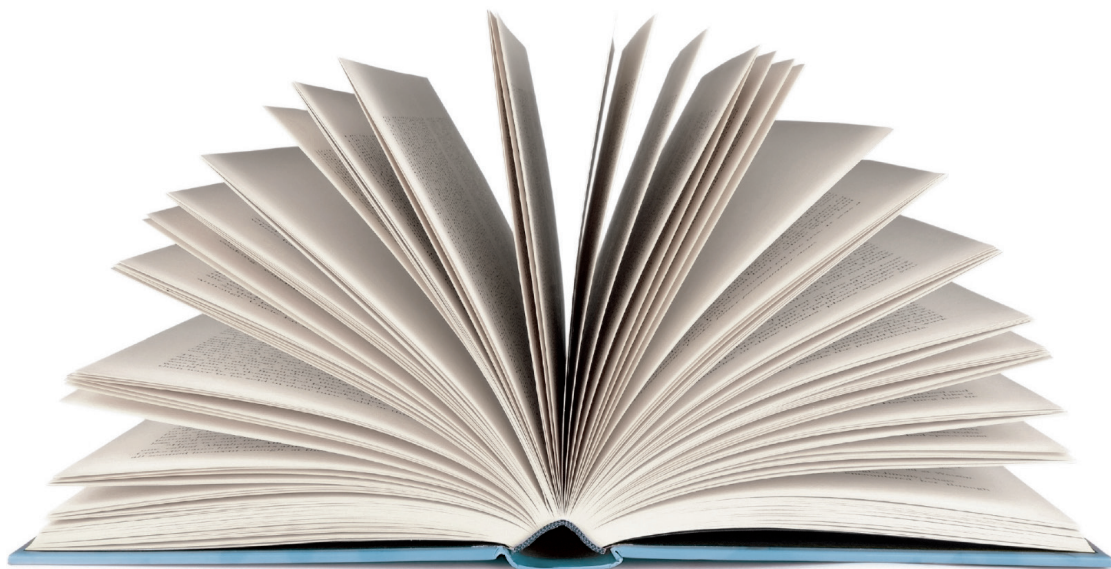
- > les orientations et les priorités de la Commission scolaire;
- > le plan stratégique, les politiques et règlements;
- > l'affectation et l'utilisation des écoles et des centres sur le territoire;
- > la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières;
- > l'octroi de contrats de services ou d'approvisionnement excédant les seuils;
- > les orientations budgétaires et le maintien de l'équilibre;
- > l'affiliation à des organismes communautaires et des partenaires;
- > etc.

Le commissaire élu a un rôle politique, puisqu'il représente les citoyennes et les citoyens d'une circonscription. Il doit donc prendre les mesures pour bien connaître son milieu et les besoins manifestés, notamment dans les écoles et les centres qui y sont établis. De la même façon, le commissaire parent représente le Comité de parents et ultimement tous les parents du territoire. Les commissaires sont les porte-paroles de la population qu'ils représentent.

Le commissaire a également un rôle de gouvernance puisqu'il oriente, met en priorité, mandate, consulte, adopte et évalue. Afin d'être efficient, le Conseil des commissaires délègue des pouvoirs au Directeur général et aux directions. Ces derniers œuvrent à l'intérieur des balises fixées par le Conseil et en respect de ses orientations. Le Conseil des commissaires s'assure d'une saine gestion par le biais de redditions de compte et évalue le rendement du Directeur général.

Le mandat des commissaires élus, lors des élections scolaires générales de 2014, venait à échéance en 2018 au terme de quatre années au service de la population. Or, le projet de loi 185 – *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* –, adopté le 6 juin 2018, a eu pour impact de reporter les élections au mois de novembre 2020. Le mandat des commissaires élus a donc été prolongé de deux années.

Soulignons, en terminant, qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, madame Suzanne Vallières s'est jointe au Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Nommée au poste de commissaire de la circonscription 4, elle a succédé à la commissaire démissionnaire, madame Marie-Claude Noiseux.



Les membres du conseil

- > **Paul Sarrazin**
Président
- > **France Choinière**
Vice-présidente
Circonscription 10
- > **Jeannine Barsalou**
Circonscription 1
- > **Claude Dubois**
Circonscription 2
- > **Serge Poirier**
Circonscription 3
- > **Suzanne Vallières**
Circonscription 4
- > **Claude Nadeau**
Circonscription 5
- > **Georgette Beauregard Boivin**
Circonscription 6
- > **Maryline Lafrance**
Circonscription 7
- > **Danny Lamoureux**
Circonscription 8
- > **Pierre Lavoie**
Circonscription 9
- > **Marc Gagnon**
Circonscription 11
- > **Geneviève Perron**
Circonscription 12
- > **Suzie Lambert**
Commissaire parent
- > **Mélanie Huard**
Commissaire parent
- > **Pascal Lavigne**
Commissaire parent
- > **Charles Leblond**
Commissaire parent



De gauche à droite : première rangée : France Choinière, Paul Sarrazin; deuxième rangée : Jeannine Barsalou, Marc Gagnon, Suzanne Vallières, Suzie Lambert; troisième rangée : Charles Leblond, Pierre Lavoie, Geneviève Perron, Mélanie Huard, Georgette Beauregard Boivin; quatrième rangée : Claude Nadeau, Claude Dubois, Serge Poirier, Eric Racine (directeur général).

Sont absents de la photo : Pascal Lavigne, Danny Lamoureux, Maryline Lafrance et Marie-Claude Noiseux.

Reconnaitances par le Conseil des commissaires

À chaque séance ordinaire, le Conseil des commissaires décerne des mentions de félicitations pour souligner des projets hors du commun ou des initiatives importantes de membres du personnel pour le rayonnement de l'organisation et l'impact sur la réussite des élèves de la Commission scolaire.

Programme de robotique de l'école Massey-Vanier

C'est lors de la séance du 19 mars 2019 que le Conseil des commissaires a reconnu l'implication des membres du programme de robotique et tout spécialement celle de messieurs Joël Bergeron, Steve Provost et de madame Manon Brien.

Le programme de robotique a vu le jour à l'école Massey-Vanier il y a déjà 9 ans. Ce programme a pour objectif fondamental de permettre à des élèves de développer des compétences et aptitudes telles que la confiance en soi, la communication, le travail d'équipe, le professionnalisme et le leadership. Il vise aussi à préparer de futurs ingénieurs et à faire apprécier davantage l'école. Il a notamment permis, au fil des ans, de motiver plusieurs jeunes dans la poursuite de leurs études. Forte de la popularité de ce programme et de la notoriété de ses partenaires, l'école Massey-Vanier attire de plus en plus d'élèves venus de l'extérieur de la région.



Projet d'actualisation du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) en adaptation scolaire au secondaire : tout un programme !

C'est au cours de l'année scolaire 2011-2012 qu'ont débuté les travaux d'actualisation du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) en adaptation scolaire au secondaire : Tout un programme !

Ces travaux visaient à créer une nouvelle modalité qui permettrait à un jeune et à ses parents de bien cibler ses forces et ses défis dans son parcours scolaire, tout en respectant le contenu obligatoire du programme de la première secondaire. Toujours soucieuses de l'amélioration continue des pratiques d'enseignement pour les élèves en difficulté d'apprentissage, les intervenantes ont uni leurs forces professionnelles afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage auprès des élèves en difficulté et le projet d'actualisation du PFEQ en adaptation scolaire au secondaire fut la réponse à cette problématique. Depuis, plusieurs commissions scolaires se sont engagées dans ce changement, avec l'appui de notre équipe.

Lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2019, le Conseil des commissaires a reconnu l'importante contribution de mesdames Manon Langevin, conseillère pédagogique, Isabelle Vachon, personne-ressource de la Montérégie et Marie-Claude Gaudreau-Pollender, enseignante en adaptation scolaire. Ensemble, elles n'ont ménagé aucun effort pour mener à bien ce grand projet qui continue, encore aujourd'hui, à se propager à travers les écoles du Québec.



Projet « ASSUME ! » de l'école Joseph-Hermas-Leclerc

Depuis près de 10 ans, le Service de police de Granby et les intervenants de l'école Joseph-Hermas-Leclerc fournissent de nombreux efforts afin de démontrer aux jeunes qui prennent le volant la présence de réels dangers sur nos routes. Malheureusement, bien que le bilan routier se soit amélioré depuis 2011, les conducteurs de 15 à 24 ans sont encore surreprésentés dans les accidents au Québec.

Espérant amener la sensibilisation à un autre niveau et avoir un impact significatif sur le comportement des jeunes et leurs responsabilités sur la route, le projet « ASSUME ! » visait à impliquer les étudiants dans la création de publicités et de slogans sur certains thèmes touchant particulièrement la sécurité routière chez les nouveaux conducteurs (vitesse, texto, facultés affaiblies).

C'est à la séance du 19 février 2019 que le Conseil des commissaires reconnaissait l'implication de l'équipe des enseignants et de madame Chantal Doyon, éducatrice en prévention de la toxicomanie à l'école Joseph-Hermas-Leclerc. Le Conseil remerciait du même coup le Service de police de Granby pour cette belle initiative.



Gala des commissaires

En soirée, le 3 juin 2019, s'est tenu pour une troisième année consécutive le Gala des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Au total, 34 bourses ont été remises à des élèves de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle du Campus Brome-Missisquoi de Cowansville et du Centre régional intégré de formation de Granby.

Plus de 70 candidatures ont été soumises au comité de sélection formé de cinq commissaires. Parmi ces candidatures, 32 élèves ont su retenir l'attention par leur parcours distinct et inspirant. Chaque élève s'est vu octroyer une bourse de 200 \$, et deux des lauréats, dont le profil sortait du lot, ont également reçu un prix « coup de cœur » d'une valeur de 300 \$.

« Le Gala des commissaires veut mettre en lumière les accomplissements des élèves qui s'efforcent, jour après jour, et malgré les obstacles, les difficultés, les contraintes, à travailler d'arrache-pied pour terminer et réussir leur scolarité. Nous sommes très fiers de vous tous qui êtes ici ce soir », a mentionné en ouverture de soirée madame France Choinière, vice-présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire.



Crédit photo : Daphnée Roy

Initiation à la démocratie scolaire

Le 5 avril 2019, une vingtaine d'élèves provenant des sept écoles secondaires de la Commission scolaire ont participé à une activité pédagogique leur permettant de s'initier à la démocratie scolaire par des jeux de rôle au sein d'une séance publique simulée du Conseil des commissaires. De nombreux commissaires étaient présents à la salle du conseil du centre administratif de la Commission scolaire pour soutenir les élèves dans cette activité.

« Cet exercice pédagogique a toute sa raison d'être dans un parcours scolaire. Il place les élèves dans un contexte réaliste, les amène à découvrir la démocratie, à démystifier le rôle d'un conseil des commissaires, celui du commissaire en soi, et à comprendre les rouages d'une assemblée plénière. Les jeunes réalisent que prendre des décisions pour toute une communauté, c'est sérieux, et ça doit se faire selon des règles bien établies. »
- France Choinière, vice-présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire.

Les élèves qui participent à l'activité sont recrutés au sein des conseils des élèves des écoles secondaires de la Commission scolaire. C'est une autre occasion pour eux de mettre en valeur leur leadership, leur sens des responsabilités et leurs connaissances. Ils sont amenés, entre autres choses, à traiter de leur réalité et de leurs préoccupations scolaires, à apprivoiser les mécanismes d'une prise de décisions, à développer des liens entre eux, mais aussi entre leurs différents milieux, à établir une relation significative avec les élus scolaires et à communiquer de façon positive et constructive.



Tout au long de l'année, nos intervenants guident, encouragent et accompagnent les élèves dans l'exploration d'une foule d'activités créatives et enrichissantes. Voici quelques exemples dignes de mention :

Festival des harmonies 2019

C'est en mai 2019 que l'Orchestre à vents Massey-Vanier, l'Harmonie de la Chantignole et l'Harmonie cadette Saint-Léon ont participé au 90^e Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec. Situé dans la Ville de Sherbrooke, ce festival regroupe des ensembles de partout en province avec plus de 9 000 musiciens et musiciennes.

Il va sans dire que la participation à un tel événement représente pour nos jeunes musiciens le point culminant d'une année de travail acharné. Jouer dans une harmonie, c'est apprendre à travailler ensemble, à faire face à des obstacles, à s'écouter les uns les autres et à se faire mutuellement confiance afin d'arriver à une belle unité. Jouer en harmonie, c'est en fait apprendre le respect des autres et de la musique.

Mais comment parvenir à une telle unité sans le support et l'expertise des chefs d'orchestre que sont les enseignants responsables de ces harmonies? Sans leur rigueur, leur engagement et leur patience, nous pouvons imaginer que le résultat pourrait s'avérer moins harmonieux!



Photo : Harmonie cadette Saint-Léon

De tout nouveaux corridors actifs

Depuis de nombreuses années, la promotion des saines habitudes de vie revêt une grande importance dans tous les milieux scolaires du Québec. Soucieuses de toujours offrir des moyens variés de faire bouger les élèves et de développer leur psychomotricité, les écoles sont constamment à l'affût de nouvelles idées créatives et innovatrices.

Les corridors actifs sont des espaces-écoles offerts aux élèves afin de leur permettre de bouger à différents moments de la journée selon les besoins. Ils permettent un éventail d'exercices pour les petits et les plus grands et peuvent être utilisés autant à l'individuel qu'en groupe.

Cette année, ce sont notamment les écoles Joseph-Poitevin et de l'Assomption qui se sont dotées de tout nouveaux corridors actifs. Désormais, peu importe la température extérieure, ces écoles offrent à leurs élèves un espace actif et coloré où il fait bon bouger!



Projet « Un mur végétal... mon grand respire! » de l'école Saint-Romuald

Les enfants ont souvent une curiosité et un élan naturel pour tous les éléments issus de la nature. Et c'est tant mieux, car la nature a des effets bénéfiques sur leur cerveau. Alors, comment expérimenter concrètement cette fabuleuse découverte? C'est ce que les élèves de 6^e année de l'école Saint-Romuald ont tenté grâce à la création d'un mur végétal à même l'intérieur de leur école.

Le projet consistait à concevoir un mur végétal à l'entrée de l'école, là où se trouvait un grand babillard inutilisé afin de rendre leur milieu plus vivant.

C'est lors de la semaine du 23 avril 2019 que les élèves de 6^e année, accompagnés de leurs enseignantes, ont débuté l'aménagement du mur à partir des matériaux recueillis. Midi après midi, les équipes de travail se sont succédé pour procéder au montage de leur œuvre. Le mur végétal embellit maintenant à merveille l'entrée de l'école Saint-Romuald.



L'école Jean-Jacques-Bertrand fête ses 50 ans

C'est le 25 mai 2019 que se tenaient les fêtes du 50^e anniversaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand de Farnham. Cette école, inaugurée en septembre 1969, fut nommée en l'honneur du premier ministre de l'époque. Celle-ci fut d'abord une « polyvalente » offrant non seulement la formation générale de niveau secondaire, mais également la formation professionnelle, pour devenir finalement, quelques années plus tard, une « école secondaire ». Au fil des ans, l'école s'est démarquée à plusieurs niveaux : par l'instauration du programme de baccalauréat international (PEI), grâce à ses équipes sportives, à son harmonie, etc.

Les fêtes du 50^e anniversaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand ont notamment été l'occasion pour d'anciens élèves de se retrouver et de revisiter l'école de leur adolescence. Elles furent également l'occasion pour les élèves actuels de découvrir l'histoire de leur école et de prendre conscience de leur place dans celle-ci.

Enfin, c'est grâce à l'implication et au travail acharné du comité organisateur que cet événement fort en émotion fut un succès. Exposition, visite guidée de l'école, spectacle et activités sportives étaient au programme de cette journée unique et mémorable.



Une nouvelle murale à l'école Wilfrid-Léger

Le 29 avril 2019 marquait le jour de l'inauguration de la toute nouvelle murale de l'école Wilfrid-Léger. Il s'agit là des fruits du travail acharné des cinq derniers mois pour onze élèves de 2^e et 3^e secondaire. Créée dans le cadre d'une activité parascolaire, cette murale de 45 pieds de long par 8 pieds de haut arbore fièrement les valeurs de l'école, soit l'ouverture d'esprit, le respect et l'engagement.

C'est sous la supervision de monsieur Liel Plamondon, enseignant en adaptation scolaire, et grâce à des formations en art urbain de type graffiti que les élèves ont pu réaliser cette œuvre grandiose. Ils ont pu également compter sur le soutien financier de l'école et de la Fondation les amis de Wilfrid-Léger qui ont défrayé les coûts des matériaux et des formations en art urbain.



Ski de fond à l'école Saint-Léon

Depuis quelques années, environ 250 élèves de l'école Saint-Léon ont le plaisir de pratiquer le ski de fond sur une base régulière.

Cette année, l'école a eu la chance de bénéficier d'un don offert par Loisir et Sport Montérégie, en collaboration avec Kino-Québec, lui permettant de se doter d'équipements de ski de fond supplémentaires pour qu'en plus d'élèves et d'enseignants participent à ce merveilleux projet.

Grâce à la formation reçue par Ski de fond Québec, sept enseignants ont pu ensuite enseigner cette magnifique activité sportive à des élèves de la 2^e à la 6^e année.

Après s'être bien entraînés dans la cour d'école, plusieurs groupes sont allés au Club de golf de Cowansville ou encore dans les sentiers de la SÉPAQ du mont Orford. Plaisir, sourires et rires étaient au rendez-vous lors de ces sorties hivernales.

Les élèves en action : bit.ly/stleon-ski-2019



21^e Défi OSEntreprendre

le 10 avril 2019, à l'auditorium de l'école de la Haute-Ville, avait lieu le 21^e gala OSEntreprendre de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Ce gala souligne, année après année, le travail acharné de près de 2 000 élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire et du programme de formation à l'intégration sociale. Grâce au soutien de l'Escouade entrepreneuriale et à l'organisme J'entreprends la relève, les jeunes sont guidés à travers les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre de projets entrepreneuriaux.

Cette année, près de 110 projets ont été déposés, comparativement à 65 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 66%. Un jury, composé de directions d'école primaire et secondaire, ainsi que de madame Claire Ouellet, conseillère pédagogique responsable du volet local du concours, a eu la lourde tâche d'évaluer tous ces beaux projets.

Et quoi de mieux qu'un gala pour clore une aussi belle aventure éducative !



Bilan du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR)

Conformément aux dispositions de l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère. Le *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)* de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève.

Six grands buts sont recherchés par la Commission scolaire dans le cadre du PEVR 2018-2022 :

1. L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
2. La réduction des écarts de réussite entre les différentes clientèles;
3. L'amélioration de la maîtrise de la langue française;
4. L'amélioration des compétences en littératie chez les adultes;
5. L'amélioration du cheminement scolaire;
6. L'amélioration de la qualité des milieux de vie.

Pour consulter notre plan : csvdc.qc.ca/pevr

Faits saillants:

En ce qui a trait au but 1, visant l'augmentation de la diplomation et de la qualification chez les moins de 20 ans, nous constatons une augmentation de 5,0% du taux de diplomation et de qualification en 7 ans par rapport à la situation initiale de 2016-2017. Ce taux se situe très légèrement au-dessus du taux provincial de 77,7% du secteur public, mais des efforts restent à faire pour en augmenter le rythme de croissance dans les années à venir.

Une augmentation du taux de première certification est également notée chez les élèves de la formation en métier semi-spécialisé (FMS), alors que celui des élèves inscrits en formation préparatoire au travail (FPT) a diminué. Des efforts restent à faire pour soutenir cette clientèle.

Une diminution des écarts de diplomation et de qualification est observée chez trois des quatre clientèles visées. Bien que les cibles fixées semblent déjà atteintes, il importe de maintenir les efforts pour réduire davantage ces écarts et ainsi offrir à tous des chances égales de réussite. Il est à noter que les élèves issus de milieux défavorisés ne semblent pas désavantagés par rapport aux autres élèves, obtenant même des résultats supérieurs à ceux des milieux favorisés. Nous devons tout de même rester vigilants à cet égard.

L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue française se fait tant par la lecture que par l'écriture chez les élèves de la 4^e et de la 6^e année du primaire, ainsi que chez les élèves de la 2^e année du secondaire. En lecture, nous constatons une augmentation du taux de réussite chez les élèves de 4^e année et de 2^e secondaire. En écriture, nous constatons malheureusement une stagnation des résultats dans tous les niveaux observés. Des efforts restent donc à faire de ce côté, tout spécialement chez les élèves de la 6^e année du primaire.

L'augmentation des compétences en littératie chez les adultes est un objectif que s'est fixé le Ministère dans le cadre de sa *Politique de réussite éducative*. Afin de contribuer à l'effort collectif, la Commission scolaire s'est fixé un objectif de réussite en lecture et en écriture chez les élèves de la 5^e année du secondaire. En 2018-2019, nous constatons une amélioration de la réussite dans les deux compétences et tout spécialement en lecture, dont la cible de 2022 a été dépassée.

Résultats 2018-2019

Buts	Objectifs stratégiques	Résultat initial	Résultat actuel	Résultat visé
1 Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	1.1 Augmenter le taux de première diplomation et qualification en 7 ans	73,8%	78,8%	79,0%
	1.2 Augmenter le taux de diplomation annuelle des élèves de 5 ^e secondaire	85,1%	85,0%	90,0%
	1.3 Augmenter le taux de première certification des élèves des parcours de formation axée sur l'emploi Formation en métier semi-spécialisé (FMS) Formation préparatoire au travail (FPT)	77,0% 70,8%	78,9% 65,6%	75,0% 70,0%
2 Réduction des écarts de réussite entre les différentes clientèles	2.1 Réduire l'écart de réussite (diplomation et qualification) entre les filles et les garçons	14,9%	11,4%	12,0%
	2.2 Réduire l'écart de réussite (diplomation et qualification) entre les élèves HDAA et les élèves réguliers	40,6%	30,2%	33,0%
	2.3 Réduire l'écart de réussite (diplomation et qualification) entre les élèves des milieux défavorisés et favorisés	1,4%	4,0%	1,0%
	2.4 Réduire l'écart de réussite (diplomation et qualification) entre les élèves issus de l'immigration et les élèves nés au Canada	16,6%	7,4%	14,0%
3 Amélioration de la maîtrise de la langue française	3.1 Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en écriture, langue d'enseignement 4 ^e année primaire 6 ^e année primaire 2 ^e année secondaire	85,3%	85,6%	87,0%
		91,0%	88,3%	92,0%
		80,1%	80,8%	85,0%
	3.2 Augmenter le taux de réussite à l'épreuve CSVDC en lecture, langue d'enseignement 4 ^e année primaire 6 ^e année primaire 2 ^e année secondaire	86,8%	88,1%	92,0%
		90,6%	90,5%	92,0%
		74,9%	80,7%	80,0%
4 Amélioration des compétences en littératie chez les adultes	4.1 Augmenter le taux de réussite au relevé des apprentissages en écriture, langue d'enseignement, 5 ^e année du secondaire	76,9%	77,8%	80,0%
	4.2 Augmenter le taux de réussite au bilan de juin en lecture, langue d'enseignement, 5 ^e année du secondaire	80,8%	86,5%	85,0%
5 Amélioration du cheminement scolaire	5.1 Réduire la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	15,6%	12,7%	13,0%
6 Amélioration de la qualité des milieux de vie	6.1 Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	C Satisfaisant	C Satisfaisant	C Satisfaisant
		15,0%	13,4%	12,0%

Trois grands enjeux sont mis en lumière par les résultats obtenus cette année. Voici plusieurs pistes de solutions envisagées par les Services éducatifs :

Diplomation

- > Hausser le niveau de maîtrise par l'élève des différentes notions académiques en développant chez lui une meilleure compréhension des apprentissages essentiels (par cycle et par niveau);
- > Poursuivre le déploiement du plan numérique afin d'assurer une plus grande manipulation concrète des technologies de l'information (TIC) par les élèves;
- > Poursuivre le développement de l'offre du Programme d'obtention du diplôme d'études secondaires (PODES).

Qualification

- > Développer de nouveaux créneaux de stage afin d'améliorer l'offre de formation faite aux élèves des parcours FMS et FPT;
- > Développer des Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COP) sur l'employabilité.

Persévérance

- > Poursuivre le développement du projet d'Intelligence artificielle visant l'identification précoce des élèves à risque de décrochage;
- > Développer l'offre d'activités parascolaires dans les écoles;
- > Développer l'offre de programmes particuliers dans les écoles secondaires;
- > Réviser les parcours des classes DGA et de cheminement continu;
- > Valoriser la formation professionnelle;
- > Poursuivre le développement des programmes en concomitance.



Le Service des ressources matérielles assure l'entretien physique et préventif des 47 immeubles de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Il supervise le budget d'investissement, l'entretien des parcs-écoles, les aménagements, les constructions et les agrandissements. Ce service prend aussi en charge les achats, les réquisitions et les commandes ainsi que la gestion des appels d'offres et des demandes de soumission.

En 2018-2019, le Service des ressources matérielles a chapeauté, en plus des travaux d'entretien régulier de nos installations, deux projets majeurs :

Inauguration du gymnase de l'école du Premier-envol

Le 22 mars 2019, la Commission scolaire inaugurerait officiellement le tout nouveau gymnase de l'école du Premier-Envol de Bedford.

Ce projet de 2,4 millions de dollars a été réalisé selon le Plan québécois des infrastructures précisément dans le contexte de la mesure *ajout de gymnase*. Cette mesure vise à offrir aux élèves des installations sportives et récréatives leur permettant de bouger dans un environnement sécuritaire. « Nos élèves peuvent maintenant pratiquer leurs activités dans un cadre stimulant, agréable et propice à leur persévérance scolaire et à leur réussite. L'école du Premier-Envol ne possédait aucun gymnase auparavant; aujourd'hui, c'est mission accomplie », mentionne Paul Sarrazin, président de la CSVDC.

Le nouveau gymnase porte le nom de Monique Fontaine. Cette dame, aujourd'hui décédée, a occupé le poste de secrétaire à l'école du Premier-Envol de juillet 1995 à juillet 2017. « Madame Fontaine a été une figure marquante pour le personnel de l'école, pour la communauté et pour tous les élèves qu'elle a vus évoluer », souligne Sophie Sénécal, directrice de l'école. « Sa vie, c'était son travail; offrir son nom à notre gymnase, c'est pour nous une façon de lui rendre hommage », poursuit-elle.



Lab-école de Shefford

Les travaux d'élaboration du futur Lab-école de Shefford se sont poursuivis encore cette année. C'est dans une salle comble que les représentants de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et ceux de l'initiative Lab École étaient rassemblés, le 7 février 2019, pour leur toute première « assemblée de cuisine » au cours de laquelle les avancées du projet de Shefford ont été présentées à la population. L'un des fondateurs du Lab-École, monsieur Pierre Lavoie, était sur place afin de répondre aux questions et de recueillir les commentaires de la population.

Un large comité d'experts, issus des nombreux paliers de spécialistes de la Commission scolaire, a été mis sur pied afin de réfléchir à une pédagogie nouvelle et variée tout en ne perdant pas de vue les objectifs du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ces travaux se poursuivront d'ici l'ouverture du Lab-École, prévue à la rentrée scolaire 2022. Il s'agit là de 40 mois de travaux.

Une première assemblée citoyenne s'est tenue le 11 juin 2019 à l'auditorium de l'école Joseph-Hermas-Leclerc. Il s'agissait alors de la première des six assemblées prévues pour présenter à la population les avancées des travaux. Pour plus de renseignements au sujet du futur Lab-école de Shefford, nous vous invitons à visiter le lab-ecole.com/shefford



Soulignons que dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*, la Commission scolaire s'est donné pour objectif de faire passer l'indice de vétusté de ses bâtiments de 15 à 12 % d'ici la fin de l'année scolaire 2021-2022. Or, soulignons que pour l'année 2018-2019, la Commission scolaire s'est vu octroyer un indice moyen de 13,4 %, ce qui correspond à la cote C Satisfaisant. Elle semble donc en bonne voie d'atteindre son objectif en 2022.

Les Services éducatifs jouent un rôle de soutien, de conseil, d'éducation et de développement pédagogique dans les secteurs de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, les services éducatifs complémentaires, l'adaptation scolaire, la formation générale des adultes et la formation professionnelle.

Étant au cœur du développement pédagogique de nos milieux, les Services éducatifs ont joué un rôle important dans l'élaboration du *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)* de la Commission scolaire. Cette année, leur travail fut davantage axé sur l'accompagnement des établissements dans l'élaboration de leur *Projet éducatif* qui, bien que propre à la réalité de chaque milieu, doit être élaboré en cohérence avec les objectifs que s'est fixés la Commission scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les Services éducatifs ont également travaillé :

- > À l'implantation des Communautés de pratique (CoP) au sein des écoles secondaires et des centres;
- > À la mise en place de chantiers scolaires pour l'élaboration du grand projet du Lab-école de Shefford;
- > Au déploiement de la maternelle 4 ans;
- > Au déploiement de classes et de services spécialisés pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA);
- > À l'implantation de Contenus obligatoires en Éducation à la sexualité, en Orientation scolaire et professionnelle et en Réanimation cardiorespiratoire;
- > À l'implantation d'ateliers d'écriture et de lecture pour les écoles primaires et secondaires;
- > À l'implantation du nouveau programme d'Histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire;
- > Au soutien de l'éducation et de la médiation interculturelle dans toutes nos écoles d'accueil.

Le Service des ressources financières collabore à la réalisation des objectifs organisationnels en offrant un service de proximité aux différents établissements et aux directions, en matière tant de comptabilité, que de budget et d'analyses financières des divers projets.

Ce service contribue notamment :

- > Aux redditions ministérielles sur les allocations dédiées et protégées;
- > À la production d'états financiers trimestriels et annuels auprès du MEES et depuis peu à la production d'états financiers mensuels;
- > Aux opérations d'approvisionnements et de suivi de l'application des règles contractuelles;
- > À l'amélioration continue des processus budgétaires et financiers;
- > À la planification d'une assistance au développement pour le personnel administratif relié aux opérations financières des établissements;
- > À la simplification de processus impliquant le personnel clérical des établissements scolaires;
- > Au développement d'outils en ligne uniformes et supportés par la Direction, Service des ressources financières;
- > Aux divers projets centralisés de l'exercice dont ont fait partie, en 2018-2019, l'ajout d'un nouveau gymnase, divers projets d'embellissement de cours d'école et de construction et rénovations majeures;
- > À l'offre de formations pour la gestion budgétaire.



Exercice clos le 30 juin 2019

Revenus

	2018-2019
Subventions de fonctionnement du MEES	162 068 330 \$
Autres subventions et contributions	925 084 \$
Taxe scolaire	25 872 055 \$
Autres revenus	14 459 448 \$
Revenus totaux	203 324 917 \$

Charges

	2018-2019
Activités d'enseignement et de formation	103 033 021 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	48 144 660 \$
Services d'appoint	20 536 288 \$
Activités administratives	8 605 274 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	20 004 393 \$
Activités connexes	4 307 841 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	197 310 \$
Charges totales	204 828 787 \$

Déficit de l'exercice

(1 503 870) \$

Une version plus détaillée des états financiers 2018-2019 est disponible sur notre site Internet, à la section *Service des ressources financières*.
csvdc.qc.ca/etats-financiers-18-19

CSVDC - LGCE du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

FOURNISSEUR CATÉGORIE	> 25 000 \$		> 10 000 \$	
	PERSONNE MORALE sociétés		PERSONNE PHYSIQUE particuliers en affaires	
	NOMBRE	MONTANT \$	NOMBRE	MONTANT \$
Entraîneurs sportifs	4	274 635 \$	5	226 208 \$
Consultants	10	898 453 \$	6	76 619 \$
	14	1 173 088 \$	11	302 827 \$

	Autorisation préalable à l'octroi de contrats de service de plus de 25 000 \$	
	CONTRATS CONCLUS AVEC DES PERSONNES morales / sociétés	CONTRATS CONCLUS AVEC DES PERSONNES physiques (en affaires ou non)
Nombre de contrats	14	3
Valeur des contrats	1 173 088 \$	192 313 \$

Gestion et contrôle des effectifs
Total des heures rémunérées - Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie d'emplois <i>Note A</i>	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total - Heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	182 444,33	-	182 444,33	123
Personnel professionnel	217 220,10	-	217 220,10	165
Personnel enseignant	1 834 427,08	2 881,29	1 837 308,37	1 888
Personnel de bureau, technicien et assimilé	926 836,87	1 191,12	928 027,99	1 227
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	208 788,61	2 310,55	211 099,16	177
Total	3 369 716,99	6 382,96	3 376 099,95	3 580

^A Selon les informations extraites des rapports de masse salariale du système de paie de la CSVDC et transmis par le MEES.

En résumé

Cible à être amendée - Heures rémunérées entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	<i>Note B</i>	3 342 063
Réel - Heures rémunérées entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	<i>Note C</i>	3 376 100
Écart des heures rémunérées		(34 037)

-1,02 %

^B Selon les données fournies par le MEES en novembre 2018.

^C Selon les informations extraites des rapports de masse salariale du système de paie de la CSVDC et transmis par le MEES.

Le nombre d'heures rémunérées entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019 ne respecte pas la cible originale fixée par le MEES suite à l'ajout de ressources relativement aux nouveaux investissements en éducation, au respect des conventions collectives, aux investissements en infrastructure et à la hausse de la clientèle sur le territoire desservi par notre commission scolaire.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la cible des heures rémunérées devrait être modifiée de nouveau et à la hausse par le MEES pour prendre en compte l'introduction des nouvelles allocations en éducation. Ces nouvelles allocations prévoient, entre autres, l'ajout d'heures rémunérées pour le service direct à l'élève.

Intimidation et violence à l'école

La Commission scolaire du Val-des-Cerfs doit faire mention dans son rapport annuel de la nature des plaintes portées à l'attention de la Direction générale, des interventions menées ainsi que de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au Protecteur de l'élève.

Au cours de l'année 2018-2019, la très grande majorité des écoles de la Commission scolaire a répertorié cinq événements d'intimidation et de violence et moins, ce qui démontre une fréquence peu significative. Dans tous ces cas, les plaintes répertoriées étaient liées à des actes tant de violence que d'intimidation et ont été prises en charge avec vigilance par les directions d'établissement.

La Commission scolaire, en collaboration avec ses établissements, a mis en place un outil de signalement des plaintes à la direction générale, relativement à l'intimidation et à la violence. Chaque année, nous demandons aux écoles d'informer la Commission scolaire des situations de violence et d'intimidation qui, après analyse, ne sont pas des conflits. L'enjeu reste toujours la compréhension commune des définitions des grands actes de violence et d'intimidation. Plusieurs accompagnements sont réalisés afin de bien saisir les nuances particulièrement entre un conflit et un geste d'intimidation. De plus, les nombreuses structures de dénonciation présentes dans nos écoles sont simples et facilitent la dénonciation. En fait, les mécanismes permettent aux victimes respect et discrétion. Ainsi, des interventions préventives probantes et ciblées peuvent être réalisées.

De nombreux efforts sont faits chaque année afin de créer des milieux sains et sécuritaires. Nous notons une diminution significative des gestes déclarés tant au primaire qu'au secondaire. De plus, cette diminution est notable également dans les gestes de violence et dans les gestes d'intimidation. Nos milieux sont mieux outillés et peuvent, de concert avec nos partenaires externes, offrir de nombreuses formations. L'actualisation des projets éducatifs a mis en valeur les efforts des milieux. Plusieurs écoles ont ciblé un objectif sur les milieux sains et sécuritaires. Nous poursuivons ainsi l'accompagnement des écoles au regard des différents sujets suivants : l'intervention positive, le lien d'attachement, la structure des moments de récréations. Plusieurs écoles ont fait le choix des moyens basés sur des pratiques probantes. La Commission scolaire reste donc en soutien et propose de nombreuses offres de service et de formation afin de soutenir les milieux dans la poursuite de leur développement.

Code d'éthique et de déontologie

Conformément aux articles 175.1 à 178 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs s'est doté d'un *Code d'éthique et de déontologie* qui définit les devoirs et obligations des commissaires. Le commissaire doit agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés, avec soin, prudence et diligence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de la Commission scolaire et de la population qu'elle dessert. Le *Règlement 3.0 – Code d'éthique et de déontologie du Conseil des commissaires* – fait partie intégrante de la Gouvernance de la Commission scolaire. Le Règlement est disponible, en version intégrale, en ligne à csvgdc.qc.ca

Manquement au code

Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés, des décisions et des sanctions imposées. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, la présidente du Comité d'éthique et de déontologie de la Commission scolaire, M^{re} Madeleine Lemieux, n'a été saisie d'aucune plainte à l'encontre d'un commissaire.

Divulgence d'actes répréhensibles

Pour se conformer à la *Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a établi une procédure de divulgation d'actes répréhensibles et a désigné le Directeur général responsable du suivi des divulgations au sein de la Commission scolaire. Les mesures mises en place visent à favoriser la divulgation, par les employés, d'actes répréhensibles à l'égard de notre organisation. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, le 1^{er} janvier 2018, un seul cas a été soumis au Directeur général. À l'heure actuelle, ce dossier fait toujours l'objet d'une enquête.

Traitement des plaintes

La grande majorité des plaintes a été traitée par les intervenants ou par la direction de l'établissement ou du service directement concernés, comme prévu au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

- > 219 plaintes ont été traitées au bureau de la responsable du traitement des plaintes de la Commission scolaire, en plus des différentes demandes d'information reçues annuellement;
- > 1 demande de révision de décision a été traitée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire.

M^e Christian Beaudry est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés. Il a œuvré au sein des cabinets d'avocats Ogilvy Renault et Norton Rose Fullbright depuis 1981, notamment en droit du travail, santé et sécurité de même qu'en médiation. Il a reçu la mention « Best Lawyers in Canada », prestigieuse reconnaissance des meilleurs avocats du pays. M^e Beaudry agit actuellement comme Protecteur de l'élève pour plusieurs commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie. Il travaille de façon indépendante et traite chacune des plaintes qu'il reçoit avec rigueur et empathie.



M^e Christian Beaudry

Introduction

Ce rapport annuel du Protecteur de l'élève est déposé au Conseil des commissaires de la Commission scolaire conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 7.6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la Commission scolaire.

Ce rapport fait état, d'une part, du rôle et des fonctions attribués au Protecteur de l'élève, et d'autre part, du nombre, de la nature et du traitement des plaintes reçues par celui-ci.

Rôle du protecteur de l'élève

La fonction de Protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière ainsi que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* établie par une Commission scolaire, adopté en vertu de la Loi, ont instauré un régime de traitement de plaintes dont le Protecteur de l'élève est l'ultime intervenant.

Le Protecteur de l'élève, nommé par le Conseil des commissaires, est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et de traiter des plaintes provenant de parents d'élèves ou d'élèves qui sont insatisfaits d'une décision ou d'une orientation prise par un membre du personnel de la Commission scolaire.

Le Protecteur de l'élève n'est pas soumis à l'autorité du Directeur général de la Commission scolaire. Il relève du Conseil des commissaires. Il n'agit pas à titre d'avocat ou de représentant d'un parent, d'un élève ou de la Commission scolaire. Il ne donne pas d'avis juridiques.

Les principales fonctions du Protecteur de l'élève sont :

- > Informer les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;
- > Lorsque les étapes préliminaires prévues à la procédure d'examen des plaintes n'ont pas été franchies, rediriger les plaignants vers les instances appropriées;
- > Traiter des plaintes à la suite de l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants par la Commission scolaire;
- > À l'occasion du traitement d'une plainte, conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés, ou agir comme médiateur;
- > À la suite d'une enquête, donner au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé d'une plainte et, le cas échéant, lui proposer les correctifs qu'il juge appropriés.

Il importe de souligner que le Protecteur de l'élève ne peut réviser ou modifier les règlements, politiques ou conventions collectives de la Commission scolaire. Il ne peut non plus prendre des décisions en lieu et place des établissements et services de celle-ci. Il ne peut non plus substituer son opinion personnelle à celle des professionnels qui sont formés et qualifiés pour évaluer les besoins spécifiques des élèves ainsi que la nature des services que ces derniers requièrent.

En somme, le Protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel, mais plutôt un pouvoir de recommandation.

Approche privilégiée par le Protecteur de l'élève

L'approche privilégiée par le Protecteur de l'élève en est d'abord une de règlement des différends à l'amiable et de prévention des conflits. L'intérêt de l'élève, le respect de ses droits et l'importance d'une relation saine entre l'élève, le(s) parent(s) et l'équipe-école sont au cœur des préoccupations du Protecteur de l'élève. Ainsi, l'implication des parties, la qualité des communications et le choix de solutions adaptées, réalistes et satisfaisantes pour tous sont privilégiés.

Définitions

Avant d'énumérer le nombre et la nature des plaintes reçues au cours de cet exercice, quelques distinctions sont de mise afin de bien saisir la portée de l'intervention du Protecteur de l'élève.

Redirection d'appel

Souvent, les plaignants ne savent pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'instance concernée ou au Responsable de l'examen des plaintes avant de communiquer avec le Protecteur de l'élève. Dans de tels cas, ils sont redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Consultation

Certains plaignants consultent le Protecteur de l'élève avant de porter plainte officiellement auprès de la Commission scolaire. Les plaignants profitent de cette consultation avec le Protecteur de l'élève pour faire état d'une situation ou d'un différend avec la Commission scolaire ou un membre de son personnel. Parfois, le Protecteur de l'élève se permet de communiquer avec les instances concernées afin de faciliter la résolution de la situation ou du différend. Et, finalement, il oriente le plaignant qui n'a pas épuisé tous les recours mis à sa disposition vers les autorités compétentes, lorsque celui-ci désire porter plainte.

Plainte non recevable

À la suite de la réception d'une plainte, le Protecteur de l'élève doit d'abord déterminer si celle-ci est recevable. Si les recours disponibles n'ont pas été épuisés ou si l'objet de la plainte ne relève pas de la compétence du Protecteur de l'élève, la plainte est qualifiée de non recevable et le plaignant est invité à s'adresser à l'autorité compétente.

Plainte recevable

Une plainte est jugée recevable si toutes les démarches préalables ont été effectuées et que l'objet de la plainte relève de la compétence du Protecteur de l'élève. Toutefois, celui-ci peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure d'examen des plaintes s'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter qu'une situation préjudiciable ne résulte de l'absence d'une intervention immédiate de sa part.

Enquête

Lorsqu'une plainte est jugée recevable, le Protecteur de l'élève entreprend une enquête. Après avoir discuté de la situation et recueilli tous les faits auprès du plaignant et des intervenants concernés de la Commission scolaire, le Protecteur de l'élève peut proposer aux parties des pistes de solution ou agir comme médiateur. À défaut, il soumet au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui propose les correctifs qu'il juge appropriés.

Plainte fondée

Une plainte est considérée comme fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève révèle qu'une erreur ou une injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.

Plainte non fondée

Une plainte est considérée comme non fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève ne révèle pas qu'une erreur ou injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.



Dossiers traités au cours de l'exercice 2018-2019

Au cours de cet exercice, vingt-quatre (24) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu treize (13) redirections d'appels, une (1) consultation et dix (10) plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête.

Toutes les demandes adressées au Protecteur de l'élève au cours de cet exercice l'ont été par des parents. Dix-huit (18) d'entre elles concernaient des élèves du primaire, cinq (5) des élèves du secondaire et une (1) un élève de l'éducation des adultes.

Parmi les dix (10) plaintes reçues :

- > Une (1) plainte a été jugée irrecevable.
- > Deux (2) plaintes ont été réglées avec l'aide du service concerné.
- > Sept (7) plaintes ont été considérées comme non fondées après enquête.

Tableau 1 > **Nature des consultations et plaintes**

NATURE	CONSULTATION	PLAINTES
Critères d'admission		1
Classement	1	
Plainte contre employé		1
Redécoupage des territoires scolaires		3
Niveau de services EHDAA	1	
Transfert d'élèves	2	
Transport	2	

Évolution des demandes

Tableau 2 > **Évolution des demandes adressées au Protecteur de l'élève**

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Redirections d'appel	11	6	11	8	11	11	13
Consultations	1	2	2	2	3	1	1
Plaintes	5	2	4	8	11	6	10
Demandes	17	10	17	18	25	18	24

Intimidation et violence

Le Protecteur de l'élève n'a été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence. Le Protecteur de l'élève n'a pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucun cas avéré n'ayant été porté à son attention.

Conclusion

Au cours de ce sixième exercice à titre de Protecteur de l'élève, M^e Beaudry a été en contact avec des directions d'école et des membres de la direction de la Commission scolaire dans le cadre de ses enquêtes. Il tient à souligner leur disponibilité et leur collaboration. La célérité avec laquelle ils répondent constamment à ses demandes a encore une fois été grandement appréciée.

En terminant, il souligne l'apport de M^e Johanne Fournier qui agit comme Protecteur de l'élève substitut.

M^e Christian Beaudry, Protecteur de l'élève

Avis > Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne l'ensemble des personnes de sexe féminin et de sexe masculin.

Conclusion

Ce rapport annuel marque la fin de l'année scolaire 2018-2019. Une année riche en projets et en belles réalisations. Depuis quelques semaines déjà, nous avons amorcé l'année scolaire 2019-2020. Au menu, cette année, figure la suite de ces travaux :

- > mise en œuvre des projets éducatifs au sein de nos établissements;
- > ouverture de classes de maternelle 4 ans;
- > développement de nouvelles offres de service davantage adaptées aux besoins des différentes clientèles tout en tenant compte des prescriptions du Ministère;
- > déploiement des Communautés d'apprentissage professionnel (CAP) et des Communautés de pratique (CoP);
- > projet de construction du futur Lab-école de Shefford;
- > implantation de nouvelles activités visant le développement des habiletés psychosociales chez les enfants et les adolescents en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- > et bien plus encore.

Somme toute, c'est une année qui s'annonce bien remplie, riche en innovation, en partage et en collaboration, au cours de laquelle chacun aura à nouveau l'occasion de mettre son expertise et son savoir-faire au service de la réussite éducative des élèves.

Remerciements

La Commission scolaire tient à remercier chaleureusement les élèves qui se sont prêtés au jeu de l'appareil photo pour la réalisation de ce rapport :

Première de couverture - de gauche à droite et de haut en bas :

Ève Chevrier, 4^e secondaire, école Wilfrid-Léger

Arthur Cousineau, 3^e année, école Joseph-Poitevin

Umrans Hudis, formation générale des adultes, Centre régional intégré de formation

Mélanie Giasson Carrière, soudage-montage, Campus Brome-Missisquoi

Conclusion - de gauche à droite :

Stella Beauchesne, 2^e année, école de la Chantignole

Baktash Sakhizada, formation générale des adultes, Centre régional intégré de formation

